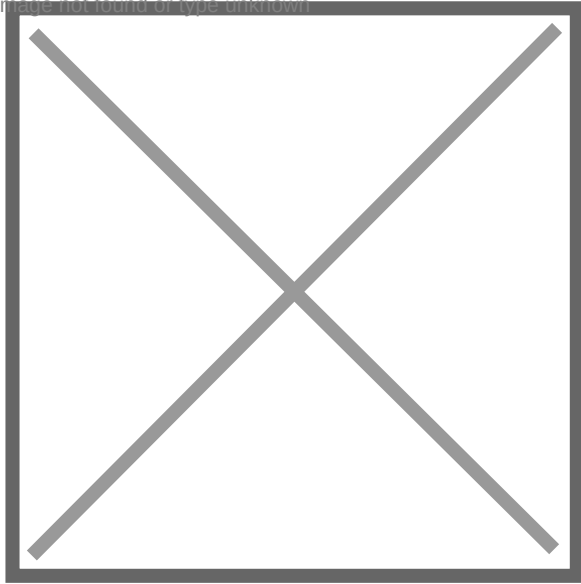


Image not found or type unknown



Pension alimentaire et retraite

Par **tricorinne**, le **28/11/2008** à **16:17**

bonjour,
j'ai fait faire une saisie sur salaire pour le paiement d'une pension alimentaire.
Mon ex-mari, plus âgé que moi, va bientôt partir à la retraite.
Mes enfants sont encore scolarisés. Doit-il encore me verser cette pension?
La saisie est-elle "transférée" directement sur sa retraite?
Y-a-t-il des démarches à faire?
Merci d'avance

Par **Marion2**, le **28/11/2008** à **17:57**

Bonsoir,
Vous informez de ce changement de situation l'huissier qui a procédé à la saisie sur salaire en demandant que cette saisie continue sur la retraite de votre ex mari.

Cordialement